Personnes dans des camps éloignés ou miniers

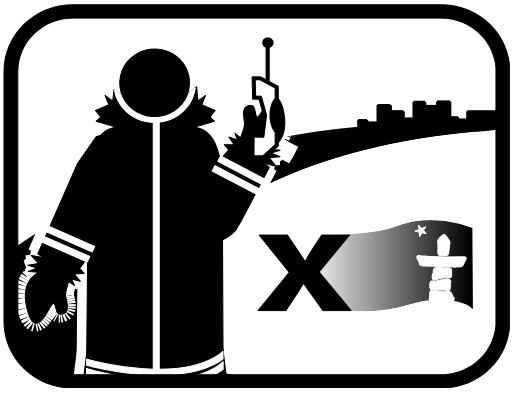

Choisissez comment voter

- ✓ **Bureau du directeur de scrutin.** De 14 jours avant le Jour du Scrutin à 4 jours avant le Jour du Scrutin, de 12h (midi) à 19h.
- ✓ **Bulletin spécial postal.** Faites une demande à Élections Nunavut pour obtenir une trousse de bulletin spécial.
- ✓ **Jour du Scrutin.**
  8h à 18h : Heure Montagnes
  9h à 19h : Heure Centrale
  10h à 20h : Heure de l'Est
- ✓ **Radio ou téléphone SAT, le Jour du Scrutin.**
  DEVEZ remplir 3 conditions. Un dernier recours. Contactez Élections Nunavut pour l'organiser.

Vous avez le droit de voter si vous avez/êtes:

- ✓ Citoyen Canadien.
- ✓ 18 ans ou plus, le Jour du Scrutin.
- ✓ Un résident du Nunavut depuis un an au moins, le Jour du Scrutin.
- ✓ N´êtes pas inhabile à voter.
- ✓ **Élection partielle :** Un résident de cette circonscription quand la DGE émet le décret.

ELECTIONS NUNAVUT
ᓄᓇᕗᒻᒥ ᓂᕈᐊᖅᑐᓕᕆᔨᒃᑯᑦ
NUNAVUNMI NIGUAKNIK

☎ 1.800.267.4394

🖷 1.800.269.1125

💻 info@elections.nu.ca

🌍 www.elections.nu.ca